

d'une façon pendant le débat puis en votant d'une façon contraire. Je dis que si les honorables vis-à-vis croient ce que l'honorable député de Laurier a déclaré en leur nom, ils manquent à leur devoir en ne votant pas contre cette mesure. Je dis, en outre, que lorsque le chef de l'opposition a annoncé en cette enceinte le 5 mai que lui-même et ses tenants se proposaient de voter pour cette mesure, il a répudié ce qu'avaient dit plus tôt en son nom et au nom de son parti l'honorable député de Lévis et d'autres députés; il a répudié M. Lesage. Je dis que nous avons là, certes, le comble de l'hypocrisie et de la duplicité.

Je reconnais que les membres de l'opposition étaient en présence d'un dilemme à l'égard de cette mesure, mais le moyen de se faire respecter dans une telle situation, c'était de prendre leur courage à deux mains et de s'en tenir à ce qu'ils avaient dit à la Chambre. Ce n'est pas par une telle attitude pusillanime qu'ils vont s'attirer le respect de la population canadienne.

Le 5 mai, nous avons vu le chef de l'opposition tenter une diversion. Il voulait détourner les esprits de la mesure sur les subventions aux universités. C'est pourquoi il a amené sur le tapis la question de la péréquation, qui se rattache à l'autre modification contenue dans le bill, à propos de la loi sur les arrangements relativement au partage d'impôts entre le Canada et les provinces.

La tactique était bien transparente. Nous ne nous sommes aucunement opposés en 1956 au principe de la péréquation. Au contraire, dans la modification de 1958, nous avons étendu ce principe. Puis, de nouveau en 1959, et nous y revenons avec la modification dont la Chambre est maintenant saisie. Les libéraux n'ont rien à nous apprendre sur le principe de péréquation ou sur la façon de satisfaire aux besoins des provinces et d'améliorer leur situation financière, parce que nous avons fait plus en ce sens que tout autre gouvernement canadien.

Je suis toujours curieux de voir comment l'opposition choisit le moment de ses interventions. Leurs derniers exposés m'ont révélé quelque chose de très intéressant à ce sujet. Le 18 mars, la résolution qui annonçait la présente mesure a été proposée et les honorables vis-à-vis savaient que la disposition tendant à porter de 10 à 13 p. 100 la part provinciale de l'impôt sur le revenu des particuliers expirerait à minuit le 31 mars. J'avais espéré que nous reprendrions le débat sur la résolution la semaine suivante, et j'avais fait part de cet espoir aux honorables vis-à-vis.

Pour des raisons qui leur semblaient suffisantes, ils ne souhaitaient pas la reprise du

[L'hon. M. Fleming.]

débat à cette date, et ce n'est que le 1^{er} avril que nous avons pu passer à la suite de la discussion. La résolution a alors été adoptée. Mais ils savaient très bien,—les partis s'étaient même entendus là-dessus, que les séances qui restaient avant le congé de Pâques seraient entièrement consacrées au débat sur l'exposé budgétaire. Entre-temps, les provinces n'ont donc touché qu'une part de 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers, et cette part ne sera pas portée de nouveau à 13 p. 100 avant que la mesure ait force de loi.

Toutefois, les vis-à-vis ne semblaient pas se préoccuper de cette question. Je crois avoir découvert qu'ils avaient une autre idée en tête quand ils essayaient de temporiser, car, j'ai pu le constater, tandis que l'attitude qu'ils ont manifestée avant Pâques empêchait de faire avancer l'examen de la mesure, le chef libéral de la province de Québec...

Une voix: Qui est-il?

L'hon. M. Fleming: ...M. Lesage, exposait lui-même ses vues sur la mesure le 13 avril. Voilà, à mon avis, un synchronisme assez intéressant, puisque les honorables députés qui siègent en face ont fait en sorte d'exprimer leurs vues à l'égard de cette mesure de manière que le projet de résolution soit adopté et que le bill soit présenté avant Pâques, mais aussi de manière qu'il n'atteigne pas l'étape de la deuxième lecture, afin qu'ils ne soient pas obligés d'exprimer leur attitude. Dans l'entre-temps M. Lesage, ayant examiné le bill, a exprimé son opinion à son égard.

Dans un compte rendu émanant de la ville de Québec, et faisant l'objet d'un article paru dans le *Globe and Mail* du 14 avril, on relève ce qui suit:

M. Jean Lesage, leader libéral, a déclaré aujourd'hui qu'il va dénoncer l'accord fédéral-provincial en cours sur le financement des subventions aux universités, si son parti prend le pouvoir aux prochaines élections générales.

Très intéressant. Pourtant, le même parti va voter en faveur de cette mesure à l'étape de la deuxième lecture, en cette enceinte ce soir. Le compte rendu continue de la façon suivante:

M. Lesage a déclaré que le droit que le bill confère au ministre fédéral des Finances d'approuver toute entente entre le gouvernement provincial et les universités constitue un précédent des plus dangereux dans le domaine de l'autonomie provinciale.

En outre, le fait que la province de Québec doive remettre à la trésorerie fédérale la différence entre son augmentation de 1 p. 100 de l'impôt sur les sociétés et les subventions autorisées,—\$1.50 par tête d'habitant,—signifie que le gouvernement fédéral "décide de l'affectation d'un impôt que la province a institué pour des fins purement provinciales..."